

### Recommandations concernant la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

Un cas sévère de dermatite causée par la berce du Caucase ayant été répertorié, le monde municipal a demandé à la FIHOQ quelles étaient ses recommandations quant à l'utilisation de cette plante. En regard de l'information présentée ci-dessous, ces recommandations sont les suivantes.

#### RECOMMANDATIONS

La FIHOQ recommande à ses membres de ne jamais semer, multiplier, planter, suggérer à leurs clients ou transporter la berce du Caucase, quelles que soient les raisons et les conditions d'utilisation. Elle invite même ses membres à conseiller à leurs clients de se débarrasser de manière sécuritaire de ces plantes en leur indiquant le protocole à suivre, ou en le mettant en place eux-mêmes.

#### IMPORTANCE HORTICOLE

À la fin des années 1980, la berce du Caucase était cultivée en petites quantités. Depuis, à cause des problèmes présentés par cette plante, la production a largement diminué. Il semble qu'aujourd'hui il n'en existe que peu d'exemplaire dans les jardins du Québec.

Récemment, selon un sondage express réalisé auprès des membres de l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP), aucune entreprise ne cultiverait de la berce du Caucase. Selon un autre sondage express, aucune jardinerie membre de l'Association québécoise de commercialisation en horticulture ornementale (AQCHO) ne commercialise cette plante. Ce fait est confirmé par Horticolor Canada, le plus important fournisseur d'étiquette pour l'industrie, qui n'a eu aucune demande pour cette plante. Toutefois, par le biais d'Internet, il est possible de se procurer des semences ou des racines.



#### LA PLANTE

La berce du Caucase (syn.: berce de Mantegazzi, berce géante, berce géante du Caucase) ou *Heracleum mantegazzianum* (syn.: *H. caucasicum*, *H. giganteum*), originaire de L'Eurasie, est une plante herbacée bisannuelle (ou monocarpique selon les auteurs) de la famille des ombellifères.

Haute de 2,75 m et large de 1,25 m, la berce du Caucase a un port érigé. Ses tiges sont épaisses et cireuses. Vert clair, elles sont couvertes de taches pourpres bien définies et de poils blancs et raides situés surtout à la base des tiges foliaires. Les feuilles sont très grandes, ovales, profondément découpées, dentées, lustrées, vert foncé, sans poils en dessous. Les fleurs réunies en très grandes ombelles sont blanches en été. Les semences, très abondantes, sont odorantes (nauséabondes).

Cette plante de zone 3 pousse au soleil ou à l'ombre légère, dans un sol riche, meuble, neutre et humide.

## LES PROBLÉMATIQUES

La berce du Caucase présente deux problèmes :

### Un fort potentiel allergène

La sève de la berce du Caucase contient des toxines (furanocoumarine) qui, une fois activées par la lumière (particulièrement celle du soleil), causent des brûlures. Celles-ci peuvent se produire jusqu'à 48 heures après l'exposition combinée de la sève de la plante et de la lumière. La peau devient rouge et gonflée, et des cloques remplies de liquide clair peuvent ensuite apparaître, comme pour une brûlure de 2<sup>e</sup> degré. Ces réactions de la peau sont douloureuses.

Après la guérison des plaies, des taches brunes persistent à l'endroit de la brûlure, et la peau reste sensible au soleil pendant plusieurs mois.

### Une plante très envahissante

Une fois introduite dans un jardin, la berce du Caucase, si elle trouve les conditions adéquates (notamment un sol humide) peut devenir rapidement envahissante. Elle se multiplie par ses semences, la plante pouvant produire plus de 50 000 graines. Ses feuilles de très grande dimension interceptant la lumière, elles empêchent les autres espèces indigènes de se développer, déstabilisant ainsi les écosystèmes.



## LA BERCE INDIGÈNE : UN CAS DIFFÉRENT

La berce laineuse ou berce très grande (*Heracleum maximum* [syn.: *H. lanatum*]) est une plante herbacée vivace à courte durée de vie, indigène au Québec (particulièrement dans la partie nord-est). Contrairement à la berce du Caucase, les parties aériennes de cette plante ne sont réputées que légèrement toxiques (varie selon la sensibilité de chaque personne). Elle fait même partie de la pharmacopée amérindienne.

La recommandation de ne pas utiliser et de contrôler la berce du Caucase ne touche pas la berce laineuse.



## LES MÉTHODES DE CONTRÔLE

Étant donné qu'il n'existe aucun pesticide homologué au Canada spécifiquement pour le contrôle de la berce du Caucase et qu'aucun essai d'herbicides n'a été mené, la FIHOQ ne recommande pas de mettre en place une lutte chimique. Seule la lutte mécanique est préconisée.

### Les arrachages

- Tôt au printemps, dès que les plants commencent à apparaître: bêchage du sol à une profondeur de 10 à 15 cm afin d'extraire les racines. Extraction de la plante du sol.
- Au début du printemps: arrachage des jeunes plantules.
- Au cours de l'été: suppression des fleurs afin qu'il n'y ait pas de formation de graines. Il ne sert à rien de couper la plante au ras du sol, car elle se régénérera rapidement à partir de son système racinaire.
- À la fin de l'été: au moment de la floraison, suppression des ombelles portant les graines, en prenant soin de limiter leur dispersion si on a trop tardé.

La berce du Caucase étant très envahissante, il faut parfois 3 à 5 ans pour s'en débarrasser complètement afin d'épuiser la « banque » de semences qui peut survivre plusieurs années dans le sol.

### Le labourage

On peut pratiquer un labour profond, jusqu'à 24 cm de profondeur, afin de contrôler significativement la repousse des plants et la germination des graines enfouies dans le sol. Toutefois, ce travail important est conseillé seulement dans les cas extrêmes.

### La tonte

Les jeunes plants peuvent être contrôlés par des coupes ou tontes successives réalisées toutes les deux semaines dès le début du printemps. On peut aussi jumeler cette technique avec celle de l'arrachage.

### L'étouffement

À l'automne après avoir coupé les plants, on peut les recouvrir d'un géotextile noir. Le printemps suivant, on doit vérifier régulièrement que des plantules ne percent pas le géotextile ou que des plants apparaissent en périphérie.



### La compétition

Plutôt que de laisser le sol à nu, il est conseillé de remplacer les berces du Caucase par au minimum du gazon. Toutefois, il est préférable de planter à cet endroit, selon le cas et l'effet recherché, des végétaux d'ornement ou des plantes indigènes agressives, mais non envahissantes. On respecte bien entendu le principe de la bonne plante à la bonne place.

### L'élimination des tiges, feuilles, racines, etc.

Il est recommandé d'éliminer les déchets par incinération plutôt que par compostage afin d'éviter que des semences ou des bouts de racines non dégradées viennent « contaminer » une autre partie du jardin.

### Mise en garde importante

**AVANT** d'entreprendre des opérations de contrôle de la berce du Caucase, plusieurs précautions doivent être mises en place:

- couvrir toutes les parties du corps avec des habits protecteurs (pantalons longs, manches longues et imperméables) en portant une attention particulière à la jonction des vêtements (chevilles, poignets, cou);
- porter des gants imperméables;
- protéger les yeux avec des lunettes ou, mieux encore, tout le visage avec une visière;
- éviter tout contact avec la plante.

**APRÈS** le travail:

- retirer les vêtements de protection en les retournant à l'envers;
- laver les mains et le visage;
- éviter de les mettre en contact avec d'autres vêtements ou objets;
- les laver seul, sans autres vêtements;
- laver les outils ayant été en contact avec la plante.

### En cas de brûlure

Communiquer avec le Centre Anti-Poison du Québec au 1-800-463-5060 ou avec Info-Santé au 811.



**FIHOQ**

Publié par la Fédération Interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) en février 2010.